

Paris, le

Le Premier Ministre

Monsieur le Ministre, *cha Julien*

L'urgence climatique nécessite une transformation en profondeur de notre économie et de nos comportements afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La menace de crises déstabilisatrices illustre la nécessité de l'action.

La France s'est dotée d'une stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui trace une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Leur mise en œuvre nécessite une mise en cohérence de l'action publique avec nos engagements climatiques, une mobilisation sans faille et des actions concrètes.

Votre ministère est directement responsable de la réduction des émissions du secteur de l'agriculture dans le respect du respect du budget carbone établi dans la SNBC. En lien avec le Ministère de la Transition Ecologique et du Ministère de la Cohésion de territoires et des relations avec les collectivités territoriales, vous êtes directement responsable du respect du budget carbone attribué au secteur des terres et de la forêt (dit UTCATF) et du budget carbone associé à l'agriculture et à la sylviculture.

Émissions annuelles moyennes (en Mt CO ₂ eq)	Année de référence	2 ^{ème} budget carbone	3 ^{ème} budget carbone	4 ^{ème} budget carbone
Période	2015	2019-2023	2024-2028	2029-2033
Agriculture/sylviculture (hors UTCATF)	89	82	77	72
UTCATF	-41	- 39	- 38	- 42

Je vous demande d'élaborer, pour le 31 Janvier 2021, et de mettre en œuvre, en définissant les jalons appropriés, un plan d'action visant à répondre aux différentes orientations de la SNBC et du PNACC vous concernant vous concernant en portant une attention prioritaire aux enjeux suivants :

Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture
et de l'alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

1. Vous accélérerez la conversion aux pratiques agricoles à haute valeur environnementale et à l'agroécologie, en particulier :

- En renforçant les instruments de politique publique visant à améliorer la gestion de l'azote :
 - o en optimisant l'usage des effluents d'élevages et autres fertilisants organiques dans l'objectif de diminuer le recours aux engrais de synthèse et de réduire les émissions agricoles de protoxyde d'azote suivant les orientations définies dans la SNBC ;
 - o en développant les légumineuses via une stratégie nationale ambitieuse sur les protéines végétales qui permettra également de réduire les émissions importées liées à la déforestation ;
 - o en portant cet enjeu au niveau européen pour mettre en œuvre l'objectif de réduction des excès azotés défini dans la stratégie dite « de la ferme à la table » à l'horizon 2030.
- En favorisant une évolution de l'élevage vers des systèmes reconnus pour leur capacité à réduire les émissions de méthane, en complément de la mobilisation de leviers techniques de décarbonation. La transition agro-écologique est au cœur du volet agricole du plan de relance. Vous veillerez à ce que les mesures prévues en faveur de cette transition soient mises en œuvre rapidement.

[Indicateurs : Surplus azotés ; émissions de méthane (CH₄) par unité de production ; Surface agricole utile certifiée AB ; Nombre d'exploitations agricoles certifiées HVE]

2. Vous développerez le potentiel des secteurs agricole et forestier à séquestrer et stocker durablement du carbone dans les sols et la biomasse.

- En soutenant la transition des systèmes d'exploitation vers des techniques agro-écologiques et en favorisant l'augmentation de la matière organique dans les sols.
- En favorisant le développement de l'agroforesterie, en soutenant fortement l'implantation de haies.
- En valorisant le service rendu de séquestration et de stockage de carbone par une gestion sylvicole durable plus dynamique et résiliente, et l'augmentation de l'usage du bois-matériau en particulier dans la construction ou encore la rénovation thermique des bâtiments, associée à un renouvellement forestier et une réduction des défrichements sur le territoire national.

[Indicateurs : Surfaces forestières aidées par la mesure du plan de relance en faveur du renouvellement forestier ; surfaces en prairies permanentes ; linéaires de haies implantées dans le cadre du plan de relance ; évolution du carbone séquestré dans les sols et la biomasse]

3. Vous orienterez la demande et la consommation dans les filières agroalimentaires, en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN), vers des pratiques à moindre impact environnemental.

- En soutenant le développement des projets alimentaires territoriaux, les circuits courts, et en utilisant le levier de la restauration collective.
- En sensibilisant le consommateur à l'impact de la production sur l'environnement, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la déforestation importée (SNDI).

- En mettant en œuvre en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, les mesures législatives récentes (loi EGALIM, ordonnance du 21 octobre 2019 et loi AGECE) qui constituent une priorité d'action.

[Indicateurs : Nombre de projets alimentaires territoriaux ; part de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective]

4. Vous accompagnerez l'adaptation des filières agricoles et forestières face aux conséquences du changement climatique.

- En mettant en œuvre les actions du PNACC-2 pilotées ou co-pilotées par votre ministère afin de renforcer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt françaises au changement climatique. Il s'agira en particulier d'accompagner les filières agricoles vers des pratiques en faveur de leur résilience au changement climatique ;
- En favorisant les solutions de gestion du risque via des mécanismes assurantiels permettant de faire face aux événements climatiques ;
- En soutenant l'équipement et l'investissement dans des dispositifs permettant de limiter les risques liés aux aléas climatiques via en particulier le plan de relance.

Il s'agira également d'améliorer la connaissance sur la vulnérabilité de la forêt française au changement climatique. Il vous appartiendra enfin, en lien avec le ministère de la transition écologique et le ministère des solidarités et de la santé, de proposer des actions pour le futur plan de gestion des vagues de chaleur. Ce plan devra être opérationnel d'ici l'été 2021.

[Indicateurs : nombre de bénéficiaires de la mesure du plan de relance en faveur de la protection face aux aléas climatiques – nombre d'agriculteurs ayant souscrits à une assurance aléa climatique]

5. Vous veillerez à assurer la cohérence entre la future Politique Agricole Commune (PAC) post 2020 et les objectifs climatiques de la France et de l'UE. Vous intégrerez pleinement ces objectifs dans le futur plan stratégique national (PSN) de la PAC qui devra contribuer à une adaptation globale des systèmes de production visant l'atteinte de la performance économique et environnementale, notamment *via* l'amélioration de leur résilience aux chocs (climatiques, sanitaires, économiques, etc.) et la sobriété en intrants, intégrant les trajectoires identifiées pour l'atteinte des objectifs de la SNBC et aux enjeux de résilience aux chocs climatiques. Dans le cadre de ce PSN, l'ensemble des leviers offerts par la PAC, qu'ils relèvent du premier ou du second pilier, ont vocation à être mobilisés au service de votre feuille de route.

Vous veillerez, dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route, à la décliner spécifiquement dans les territoires ultramarins, en liaison avec le ministère des Outre-mer.

Je vous demande par ailleurs de faire preuve d'exemplarité dans l'intégration des enjeux climatiques et plus largement du développement durable dans le fonctionnement de votre ministère et des établissements publics qui en dépendent (notamment s'agissant de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat et de commande publique durable) et dans la réalisation de vos missions, en particulier dans l'application de la circulaire du 25 février 2020 sur les services publics éco-responsables.

L'appropriation des enjeux du changement climatique par les personnels de votre ministère est également un point clé de la réussite de notre politique climat. Je vous demande d'y accorder une importance particulière.

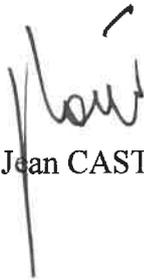
Vous veillerez par ailleurs et à l'instar des autres ministères, à conduire les évaluations climatiques ex-ante des lois que vous présenterez et que vous mettrez en œuvre afin d'éclairer le gouvernement et le législateur sur les implications environnementales des choix qui leur incombent. Comme l'a décidé le Président de la République lors du Conseil de défense écologique réuni le 9 juillet 2019, vous évalueriez les grandes lois d'orientation sous l'angle de leur impact sur les gaz à effet de serre, un an après leur entrée en vigueur. Vous procéderiez ainsi à l'évaluation de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM).

Ce plan d'action sera rendu public et évalué par le Haut Conseil pour le Climat. Il fera l'objet d'un suivi détaillé discuté annuellement en conseil de défense écologique. Il contribuera à la crédibilité de l'action gouvernementale en matière climatique devant le Parlement, le Conseil économique social et environnemental, ainsi que devant le Conseil national de la transition écologique. Il sera cohérent avec les décisions que le Gouvernement prendra suite aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Accélérer la transition bas-carbone et la résilience climatique de la France est une priorité placée au cœur de l'action du Gouvernement et du nouveau chemin que nous souhaitons dessiner et je sais pouvoir compter sur votre implication pour l'inscrire de façon pérenne au cœur des préoccupations de votre ministère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

et de ma vive amitié



Jean CASTEX